

L'Adresse—M. Crouse

Je mentionne ces faits car, manifestement, il existe encore au Canada des personnes qui pensent que le premier ministre est le seul qui soit capable de traiter avec son homologue séparatiste du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: J'entends quelques applaudissements venant de l'autre côté, monsieur l'Orateur.

Une voix: Très peu.

M. Crouse: Du fait de leur passé idéologique, rien ne peut être plus éloigné de la vérité. Ce type de logique rappelle l'attitude du passager du *Titanic* qui déplaçait sa chaise longue du pont inférieur au pont supérieur pour plus de sécurité.

Le premier ministre sait que les actuelles lois linguistiques du Québec sont anticonstitutionnelles. Il sait également que la façon la plus rapide de régler cette question juridique de législation est d'en saisir la Cour suprême du Canada pour obtenir son interprétation. Cette action ne peut être intentée que par le premier ministre et même si, politiquement, elle pourrait paraître impopulaire dans la province dont il a dit qu'il voudrait y vivre si elle se séparait, il devrait se résoudre à cette intervention s'il veut assumer ses justes et entières responsabilités de premier ministre de ce pays.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: A mon avis, si le premier ministre n'est pas prêt à remplir ses fonctions telles qu'elles incombent à tous les Canadiens, il devrait avoir la décence de renoncer à sa situation et de céder sa place à une personne désireuse de gouverner dans la justice et l'équité pour les Canadiens de toutes les parties du Canada.

Il existe, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, un certain nombre d'articles qui corroborent mon opinion selon laquelle le premier ministre et son gouvernement n'assument pas leurs responsabilités. Je ne vais pas citer tous ces articles, mais je les ai étudiés en profondeur cet été pendant l'intersession, et j'ai trouvé que l'article 93, par exemple, était pertinent. Il est libellé comme suit:

Dans chaque province et pour chaque province, la législature peut exclusivement édicter des lois sur l'enseignement, sous réserve et en conformité des dispositions suivantes:

(1) Rien dans une telle législation ne doit porter préjudice à un droit ou privilège que la loi, lors de l'Union, attribue dans la province à une classe particulière de personnes quant aux écoles confessionnelles;

Les paragraphes (2) et (3) de l'article 93 stipulent clairement que tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés par la loi lors de l'union resteront identiques pour les sujets protestants et catholiques de la Reine dans la province de Québec. Le paragraphe 4 de l'article 93 dit très clairement que lorsqu'aucune loi provinciale n'est édictée garantissant des droits égaux, alors le Parlement du Canada—je dis bien, le Parlement du Canada—peut édicter des lois réparatrices pour assurer l'exécution voulue des dispositions de l'article 93.

● (1432)

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, comme aussi de l'article qui lui ressemble, l'article 129? Encore aujourd'hui,

[M. Crouse.]

nous ne tenons pas compte de l'article 133 qui garantit le droit de parler l'anglais ou le français au Parlement du Canada comme aussi à l'Assemblée législative du Québec. Pourquoi a-t-on fait fi de cette exigence de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Dans le discours du trône, on nous annonce de nouvelles interventions en matière constitutionnelle. Je demande ceci au premier ministre et aux ministres de son cabinet: s'ils ne respectent pas les dispositions actuelles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, comment pouvons-nous espérer qu'ils respectent les modifications qu'on pourra apporter à notre constitution?

Des voix: Bravo!

M. Crouse: En se soustrayant volontairement aux responsabilités qui leur échoient en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de la Déclaration des droits qui a été sanctionnée le 10 août 1960, le premier ministre et son gouvernement sont en train d'essayer de duper les Canadiens de manière maîtresse façon; c'est en fait le plus grand dupe qui soit dans les annales du Canada. Combien de Canadiens peuvent aujourd'hui se permettre de dire, en s'inspirant des termes utilisés par un ancien premier ministre qui a laissé son empreinte dans notre histoire, à savoir par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker):

Je suis Canadien; je suis un citoyen libre, libre de parler sans crainte, libre d'adorer Dieu comme bon me semble, libre de défendre les opinions et les actes que j'approuve, libre de critiquer ceux que je réprouve, libre de choisir les dirigeants de mon pays. Je m'engage à préserver cet héritage de liberté pour moi-même et pour l'humanité toute entière.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, il en est peu aujourd'hui parmi les libéraux qui peuvent se lever et répéter ces paroles. Les ministériels ont été baillonnés. Il se sont un peu trop facilement conformés à la description qu'en donnait leur chef dans *Cité Libre* et je cite les propos que le premier ministre tenait à cette époque-là: «les libéraux ne sont qu'une bande de crétiens et ce sont les moutons de Panurge». Voilà ce que le premier ministre pense du parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: De quelle autre façon pourrait-on expliquer le mutisme des libéraux, qui sont aujourd'hui au pouvoir, leur refus d'accorder des droits fondamentaux à certains Canadiens? La Déclaration canadienne des droits prévoit, en autres choses, l'égalité de l'individu devant les tribunaux, la protection que leur donne le droit, la liberté de religion, la liberté de parole, la liberté d'assemblée et la liberté de la presse. Elle contient d'autres dispositions, monsieur l'Orateur, mais le gouvernement a déjà supprimé certaines de ces garanties, ce gouvernement ne s'est pas acquitté de ses responsabilités.

Le premier ministre et ses collègues ont reconnu n'avoir pas gouverné de façon juste et conforme à la loi en prétendant que c'était nécessaire, car si le gouvernement avait agi autrement, selon eux, cela aurait risqué de nuire à notre identité et à l'unité nationale, qu'ils considèrent comme un problème primordial, avant même le chômage, l'inflation, le crime, la violence, la dépravation et le bouleversement social général qui s'est produit au Canada depuis neuf ans que le gouvernement Trudeau est au pouvoir.